

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 6 NOVEMBRE 2019

N° 2019-08-08

L'an deux mille dix-neuf, le six novembre à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134
Présents (mini 30) : 44
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253
Présentes : 61
Exprimées par pouvoirs : 80
Total (mini 128) : 141
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

1 représentant des EPCI (porteur de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN

40 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Louis AUTRAND suppléant, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Véronique CHAUVET, Stéphane CLOSSE, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Sébastien DUPOUX, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Laurent HARO, Myriam HUGUES, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Catherine LANTEAUME, Valéry LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Catherine NESTEROVITCH, Roland PEYRON, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Nicolas SOULIER, Jean SCHÜLER, Christian THIRIOT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Jeannie DENIEAULT et Jean-Charles MATHIEU à André AUBERIC, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Jacqueline BOUYAC et Dominique GUEYTTE à Christian BARTHEYE, Olivier CADIER à Claude BAS, Pierre COMBES et Robert GIVAUDAN à Sébastien BERNARD, Sylvie LAMBERT à Michel COUBAT, Claude THOMAS à Sébastien DUPOUX, Abel RIXTE et Ginette TORTOSA à Rosy FERRIGNO, Dominique MALLIE à Didier GIREN, René ALMERAS à Evelyne GAUTHIER, Guy FAURE et Marc GUERIN à Valéry LIOTAUD, Philippe DE BEAUREGARD à Henriette MARTINEZ, Jean-Marc AUDERGON et André GILLES à Corinne MOULIN, Patrice RIVET à Roland PEYRON, Pierre SCHIAZZA à Claude PIGAGLIO, Jean GARCIA et Philippe SCHOEFFERT à Éric RICHARD, Michel GREGOIRE à Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés

Louis AICARDI, Béatrice ALLIROL, Eliane BARREILLE, Pascal BLANC, Christian GODART, Marie-Pierre MOUTON, Marc ROLLET suppléant.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Participaient également à la réunion :

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Patricia BILCOCQ (Dauphiné Libéré), Laurent CHAREYRE (SDED Antenne Baronnies en Drôme provençale), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

Objet : Tilleul des Baronnies - Coopérer pour mieux valoriser – Animation et budget prévisionnel

Le Président expose,

Par délibération du 2017-11-04 du 4 décembre 2017, le Comité syndical du Parc naturel régional a approuvé le principe d'une deuxième phase d'action concernant la connaissance et la valorisation du tilleul des Baronnies provençales. Le 31 mai 2019, le Bureau du Parc naturel régional (délibération n° 2019-05-02) a approuvé un budget et une demande de subvention portant sur cette nouvelle phase d'action.

Ces actions correspondent à 5 orientations :

- ◆ La recherche et la mise en œuvre de solutions pour la valorisation du tilleul, dans le cadre d'une démarche partenariale, qui donnera lieu à l'animation de 3 groupes de travail thématiques ;
- ◆ La connaissance de la ressource qui passera par la mise en place d'un recensement des tilleuls domestiques susceptibles de permettre à des cueilleurs d'obtenir du tilleul biologique ;
- ◆ La formation et la sensibilisation et travail du tilleul auprès d'agriculteurs ou de cueilleurs potentiels ;
- ◆ La mise en place d'un workshop destiné à créer des liens entre des industriels et des producteurs récoltants ;
- ◆ Une restitution collective sous la forme d'une journée d'étude destinée à synthétiser les acquis de l'action ;

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT € TTC	RECETTES	MONTANT €
Chargé de projet « tilleul » (vacation pour 900 heures)	20 511,12 €	Europe (FEADER)	29 800,00 €
Frais de déplacement du chargé de projet	2 000,00 €		
Mise à disposition du chargé de mission « patrimoine culturel et culture », 25 jours	6 250,00 €		
Mise en place d'un workshop : Gratification et frais de mission d'un stagiaire (Master2, 4 mois) et frais liés à la mission (accueil des étudiants participants au workshop)	6 537,21 €	Etat (DRAC Auvergne- Rhône-Alpes)	3 000,00 €
Coûts indirects	4 014,17 €	Autofinancement PnrBP	13 762,50 €
Actions de sensibilisation et de formation	3 250,00 €		
Mise en place d'une journée d'étude : communication, déplacement et accueil des intervenants extérieurs (restauration, hébergement)	4 000,00 €		
TOTAL	46 562,50 €	TOTAL	46 562,50 €

Afin de répondre aux besoins ponctuels d'ingénierie liés à l'organisation de cette action (animation et coordination de groupes de travail sur la valorisation du tilleul des Baronnies, enquêtes sur la ressource en tilleul bio et mise en place d'une restitution collective), il est proposé de recruter un vacataire à partir de décembre 2019 pour un volume de 900 heures travaillées sur une période de 24 mois. La rémunération de ce dernier sera calculée sur la base de l'IB 625 / IM 524 et d'un relevé mensuel des heures effectuées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Approuve** le budget prévisionnel de cette action.
- **Autorise** le Président à recruter un vacataire dans les termes décrits ci-avant pour assurer l'ingénierie nécessaire à cette action.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

